

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 66° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2022 EN WEBDIFFUSION

9.2 Approbation de la rémunération de la présidente

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :

ACTUALISER la rémunération de 5 % pour la présidence pour l'exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, de la façon suivante :

Pour l'année du mandat :	1 ^{er} mandat de 3 ans – 80 %	2 ^e mandat de 3 ans – 90 %	3 ^e mandat de 3 ans – 100 %
Allocation de base versée à la présidence du conseil	126 000 \$	141 750 \$	157 500 \$
Autre avantage	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Total	131 000 \$	146 750 \$	162 500 \$

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

Signé à Montréal le 19 décembre 2022

Jøsée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre